

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 24620 - 2019 B 04972 - 390 688 000 - AA CARAPACE RENOV



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 000	3 000				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	89 287	57 104	32 183	33 946	1 763	5.19
	Autres immobilisations corporelles	144 315	85 805	58 509	68 000	9 491	13.96
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	200		200	200		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	16 650		16 650	16 650		
	Total II	253 451	145 909	107 542	118 796	11 254	9.47
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	705 491		705 491	361 383	344 108	95.22
	Autres créances	167 427		167 427	195 519	28 093	14.37
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	10 118		10 118	19 836	9 718	48.99
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	883 036		883 036	576 738	306 298	53.11
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 136 487	145 909	990 578	695 534	295 044	42.42

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

16 650

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 245)	15 245	15 245		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 524	1 524		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	189 615	189 615		
	Report à nouveau	52 209	93 628	41 419	44.24
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	33 683	41 419	7 736	18.68
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	187 858	154 175	33 683	21.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 291	5 313	3 021	56.87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 207	289 357	224 850	77.71
	Dettes fiscales et sociales	240 432	218 001	22 431	10.29
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	45 790	28 688	17 102	59.61
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	802 720	541 358	261 362	48.28
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	990 578	695 534	295 044	42.42

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

802 720

541 358



AA CARAPACE RENOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 11 B rue marcel sembat
93430 VILLETANEUSE
390 688 000 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2024

L'an 2024,

Le 30 Juin,

A 10h30,

Les associés de la société AA CARAPACE RENOV, société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros, divisé en 1 000 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique en date du 05/06/2024.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société MSBT, représentée par Madame NELAM MOHAMMAD, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur GOHAR MUGHAL, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GOHAR MUGHAL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 33 682,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 682,66 euros
------------------------	-----------------

Absorption des pertes antérieures	33 682,66 euros
-----------------------------------	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

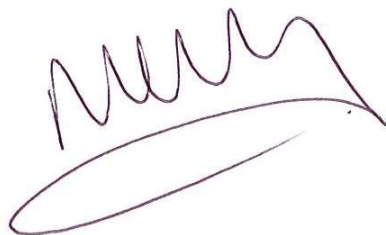
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Société MSBT
Madame NELAM MOHAMMAD



GOHAR MUGHAL
Gérant

